RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

greta-cfa AQUITAINE FORMEZ-VOUS À DEMAIN

FORMATION

TRANSPORT LOGISTIQUE

ASR : ATTESTATION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

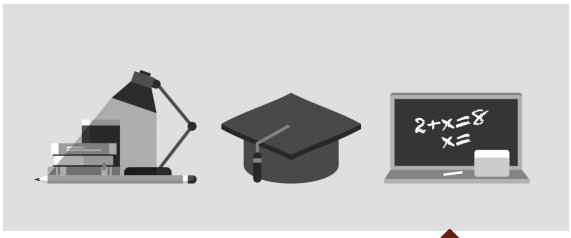

AGRICULTURE | BATIMENT TRAVAUX PUBLICS, PERFORMANCE ENERGETIQUE | INDUSTRIE | SANTE / SOCIAL | TERTIAIRE | HOTELLERIE RESTAURATION TOURISME | FORMATIONS GENERALES, SOCLE / CLEA | ACCOMPAGNEMENT ET DEVELOPPEMENT PERSONNEL | PREVENTION / SECURITE | TRANSPORT / LOGISTIQUE | NUMERIQUE / AUDIOVISUEL

LIEU DE LA FORMATION

AGENCE DE BAYONNE
18 AVENUE MARÉCHAL SOULT

PUBLIC CONCERNÉ

Tout public n'ayant pas passé l'ASSR1 ou l'ASSR2 et ayant besoin de l'ASR pour s'inscrire à l'auto-école afin de de passer le permis AM (BSR) et ou code et permis B.

PRÉ-REQUIS

Toute personne , née à compter du 1er janvier 1988 voulant passer le permis AM doit passer l'ASR
Pour le code et permis B, les personnes âgées de 21 ans et + sont dispensées de l'ASR

DÉBUT DE LA FORMATION

Tout au long de l'année

DÉTAILS DATE DE LA FORMATION

Nous consulter!

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Obtenir l'Attestation de Sécurité Routière en vue de se présenter au BSR ou pour passer le permis de conduire

CONTENU DE LA FORMATION

- Le candidat doit passer une épreuve portant sur les connaissances théoriques des règles de sécurité routière.
- Elle se présente sous la forme d'un questionnaire à choix multiples dématérialisé.
- Les questions sont au nombre de 20 et chacune est précédée d'une séquence filmée.
- L'ASR est délivrée aux personnes ayant obtenu au moins la note de 10/20 à cette épreuve.

En cas de réussite, l'attestation est envoyée au candidat environ deux semaines après la date de l'épreuve.
En cas d'échec, le candidat peut faire une nouvelle demande d'inscription.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Plate-forme informatique avec 20 vidéos audio basées sur la prévention sécurité comportement

VOS CONSEILLERS DE L' AGENCE DU PAYS BASQUE
Marie-Josée SOULTZENER
Assistante administrative
marie-jose.soultzener@greta-cfa-aquitaine.fr
05 59 52 25 25